

Bases de la prise en charge des agents de la fonction publique territoriale



Médecins
Infirmier(e)s

EN PRÉSENTIEL Réf. 21b015

7 h
3 avril

€ 590 € HT - Repas inclus

ANIMATION

Docteur en droit ou
médecin du travail

DÉROULEMENT

> 9h00-12h30 / 13h30-17h00

SUIVI ET ÉVALUATION

- > Supports de cours inclus.
- > Tests de positionnement.
- > Évaluation des acquis : autoévaluations, quiz, analyses de cas, etc.
- > Évaluation à froid.


FORMATION EN SANTÉ AU TRAVAIL
ISO 9001:2015
Labellisation PMR

Les règles juridiques de la santé au travail en FPT étant aujourd'hui très différentes de celles du privé et du régime général, cette formation permettra aux participants de distinguer les droits médico-sociaux et les règles du suivi des agents de la FPT.

Prérequis

Exercer en SPST.

Objectifs

- Identifier les droits médico-sociaux spécifiques des agents et des salariés dans la fonction publique territoriale et les règles de suivi médical.
- Décrire les interrelations médecine de prévention / médecine statutaire.
- Maîtriser le rôle de médecin de prévention.

Programme

- Définir le contexte.
 - > Définitions.
 - > Cadre juridique.
 - > Droits médico-sociaux des agents et des contractuels.
 - > Médecin agréé et médecin de prévention.
 - > AT/MP.
 - > Aptitude, inaptitude.
 - > Conseil médical.
- Appliquer les règles de surveillance médicale des agents.
 - > Les visites.
 - > Les conclusions et conséquences des visites médicales.
- Analyser les modalités de l'activité en milieu de travail.
 - > Les acteurs de la prévention.
 - > Les domaines d'intervention.
 - > Le CSE.
 - > Les RPS.

Modalités pédagogiques

- Alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et expérientielles.
- Étude de cas.
- Partage de pratique et mise en situation.
- Évaluation par quiz.